Il profère des menaces de mort dans un bus : “La personne devant moi n’arrêtait pas de baisser son siège. Je ne pouvais pas prier”

02/11/2018 à 18h08

Un Toulousain de 32 ans a été condamné, ce vendredi, par le tribunal d’Orléans pour avoir semé la terreur dans un car entre Paris et Toulouse.

Le 7 avril 2017, au départ de Paris, il s’installe dans un car direction Toulouse. Quelques minutes plus tard, la situation dégénère. « **La personne devant moi n’arrêtait pas de baisser son siège. Je ne pouvais pas prier**. C’est la goutte d’eau qui a fait déborder le vase », raconte le prévenu. « J’avais déjà subi un contrôle de police avant de monter dans le car. »

Le trentenaire avait déposé un sac dans la soute avant de filer en courant prier dans une mosquée parisienne toute proche. Ce comportement avait interpellé les autres voyageurs.

Ils l’ont été également dès les premiers kilomètres, quand, irrité, Naïm a proféré pendant une vingtaine de minutes des menaces de mort. « Vous êtes des mécréants, des chiens infidèles, des alliés du Diable. **Vous irez en enfer. Profitez de vos derniers instants.** Vous ne reconnaissez pas Allah, vous allez tous mourir », avait-il répété.

www.larep.fr